

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.681.011.1 DU 1^{ER} JUILLET 1991

Doseuses pondérales GREFFE modèle JUNIOR

LA PRÉSENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1979 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société de Commercialisation des Machines
GREFFE, 73, rue des Javaux, 38320 Eybens.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 78.1.03.641.4.3 du 2 juin 1978 (1) et n° 82.1.07.641.2.3 du 8 septembre 1982 (2).

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales GREFFE modèle JUNIOR faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par :

- une charpente droite sans artifices,
- un système d'alimentation à débit plus faible soit sous forme d'élévateur à godets ou à bande à chevrons, soit sous forme de distributeur extracteur,
- un groupe motoréducteur et variateur commandant le système d'alimentation dont la vitesse est réglable dans un rapport de 1 à 5,
- un système de régulation ou de criblage plus étroit adapté au produit conditionné et au système d'alimentation,
- des coffres de pesage à contenance variable (de 5 à 50 l) et à positionnement en hauteur ré-

glable en fonction de la densité du produit et de la quantité pesée, réduisant la colonne de chute au maximum,

- les caractéristiques métrologiques qui sont les suivantes :

$1,5 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 50 \text{ kg}$,

- la nature des différents produits conditionnés dont la densité est comprise entre 0,15 et 2,2.

CONDITIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification primitive des doseuses pondérales visées par la présente décision est effectuée en une seule phase dans les ateliers du demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Photographie n° 5526.

POUR LE MINISTRE EMPECHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

(1) Revue de Métrologie, juin 1978, page 490.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1982, page 809.



■ N° 5526

DOSEUSES PONDERALES GREFFE JUNIOR

